

Lundi, 16 novembre 2009

« EVITER DE REPETER LE TRAUMATISME »



Une salle d'audition a été spécialement aménagée dans le service de pédiatrie de l'hôpital Bon-Secours, à Metz.

Dans un coin de la salle d'audition, les peluches patientent sur une estrade rose. Deux marches accueillantes où est alignée la petite famille Duplo - papa, maman, le frère et bébé, serrés les uns contre les autres -, qui peuvent devenir d'utiles médiateurs.

Sur les murs, des dessins rassurants. «C'est parfois difficile pour un très jeune enfant de parler de la maltraitance dont il a été victime. Certains enquêteurs se servent de ces figurines familières pour faire émerger la parole », résume Olga Schmitt, une des deux cadres de santé, infirmières-puéricultrices, piliers de l'organisation de l'accueil pédiatrique de l'enfance en danger (Aped) du centre hospitalier régional Metz-Thionville.

Il s'agit de la première unité médico-judiciaire du Grand-Est : un lieu de recueil de la parole des enfants victimes dans le cadre des enquêtes judiciaires qui a abrité l'audition de 83 enfants de 3 à 16 ans depuis son ouverture, fin avril 2009. Il est constitué de trois salles agréables, à l'extrémité du service de pédiatrie de l'hôpital Bon-Secours.

Dès la sortie de l'ascenseur, tout est fait pour apaiser les enfants et leur famille pris dans les affres d'une affaire de pédophilie, d'inceste ou d'autres violences, avec de gros ronds de couleurs qui

identifient les lieux. Une salle d'attente pour les parents, un local pour filmer et enregistrer, séparé par une vitre sans tain de la salle d'audition. Une caméra orientable, une oreillette, des micros cachés dans le faux plafond, masqués par de simples boutons de chemise, montrent que la technique disparaît au profit de l'essentiel : la parole de l'enfant. «L'important, c'est que la petite victime ne soit pas contrainte de répéter ses déclarations, pour éviter de revivre à chaque fois la même souffrance », insiste Patricia Ghezzi, cadre de santé et formatrice.

Elle était volontaire pour ce projet transversal qui a mobilisé l'hôpital, la justice, la police et la gendarmerie, l'université, le CIDFF, le conseil général et des associations, au premier rang desquelles la Voix de l'enfant, porteuse des vingt-huit unités médico-judiciaires de France.

Fiable à 99 %

Le cheminement est immuable : le numéro de portable des infirmières a été communiqué aux unités de police et de gendarmerie. Saisis d'une plainte, les enquêteurs les contactent et l'audition est programmée. Les enfants sont entendus hors la présence des parents, des éducateurs. «Un deuxième enquêteur peut écouter et communiquer avec celui qui mène l'interrogatoire depuis le local d'enregistrement. Au besoin, un médecin, un pédopsychiatre ou un pédiatre peuvent être requis. Enfin, si on a besoin d'un examen médico-légal, il est réalisé deux étages en-dessous ! », détaille Olga. Les deux personnels de santé s'occupent des proches pendant ce temps-là. «C'est très difficile pour eux quand ils imaginent leur enfant expliquer les attouchements commis par un autre membre de la famille, qui est le cas courant, ou un proche, comme le mari de la nounou ou le beau-père».

Au fait, après avoir été négligée, puis sacralisée et à nouveau mise en doute lors de faits divers récents, que vaut aujourd'hui la parole de l'enfant ? Vu de l'Aped de Metz, elle est plus fiable : «A l'exclusion de deux cas ambigus d'accusations, les plaintes sont fondées à 99 %, selon notre expérience », plaident les deux professionnelles.

Ici, en tout cas, les auditions n'ont rien à voir avec les interrogatoires du passé dans des commissariats ou des brigades inadaptées. Histoire de redonner sa valeur à la voix de l'enfant.

A. M.